

Le seize octobre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurent GEVAUX, François THABUIS, Laurence MALFROID, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, Clotilde NANDRIN, Patrick DEHONDT.

Absents : aucun

Monsieur Laurent GEVAUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Abrogation de la délibération DEL_2026_054 du 10/09/2026 et adoption de l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2027. DEL_2026_060

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 10 septembre 2026 visant à ajourner la coupe de bois prévue pour l'année 2027. Il explique qu'il convient ce jour d'abroger cette délibération car l'Office National des Forêts a transmis une nouvelle proposition.

Cette nouvelle proposition de l'Office National des Forêts, relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2027, porte sur des coupes sur la parcelle P.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agira d'une coupe en vue d'une vente de bois sur pied.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération DEL_2026_054 du 10/09/2026 ;
- **APPROUVE** la nouvelle proposition de l'Office National des Forêts ;
- **DEMANDE** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après annexé.

Le seize octobre deux mille vingt-six,

Le Maire
Monsieur Franck PACCARD.



Le Secrétaire de séance
Monsieur Laurent GEVAUX.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 26/10/2026
- de sa publication le 26/10/2026

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

